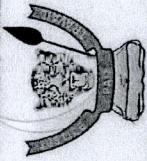


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMAATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 170/2023

A LA SOCIETE MIRU SYSTEMES CO.LTD

Après avoir reçu le contrat n° 028/CENI/CGPMP/MP/07/2023, conclu avec la CENI, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent trente-deux millions sept cent soixante mille deux cent soixante, treize centimes (USD 132 760 260,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains neuf cent vingt-neuf mille deux cent trente-un, quatre-vingt-deux centimes (USD 929 231,82).

Fait à Kinshasa, le 21/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M I YUMBA

Directeur Général

